

**Mot d'introduction du Délégué Général d'EUROPA
Colloque FNAU-EUROPA**

21 septembre 2018 - Pau (Palais Beaumont)

**« Métropoles et Villes intermédiaires en Europe :
Confrontations ou alliances territoriales ? »**

Mesdames, Messieurs,

Cette semaine disparaissait une figure importante du monde intellectuel, **l'urbaniste et philosophe Paul VIRILIO** qui a, notamment, pensé **l'accélération du monde** mais a également théorisé **la notion d'accident** en rapport avec le **développement des progrès scientifiques et technologiques**, la **désynchronisation du temps des hommes et du temps technologique**, jusqu'à lui consacrer une exposition en 2003 à la fondation Cartier intitulée **« Ce qui arrive »**. Si l'accident peut être pensé **sur le mode de la catastrophe** – naturelle ou industrielle – de la crise, du drame, **il peut être également heureux** : « L'accident c'est la surprise. L'effet de sidération. La première fois. Ce qui survient inopinément. Ce qui arrive ».

Le colloque organisé par EUROPA et la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme est, malgré nous, **un hommage à la pensée de Paul VIRILIO** :

Tout d'abord parce **qu'il s'agit de ralentir la vitesse de nos existences pour prendre le temps de réfléchir**, pour consacrer un temps, forcément suspendu, de réflexion à **des sujets qui sont au cœur de nos vies professionnelles mais également de nos vies de citoyens**, d'individus « situés », concernés, engagés.

Le sujet qui nous a été proposé, par notre Vice-Président Giuseppe BETTONI comme thème de ce colloque pose en effet une question essentielle : **comment définir et penser aujourd'hui nos territoires, au-delà des catégories juridiques qui se révèlent parfois impropres à rendre compte du réel et des différentes dynamiques et tensions qui les traversent :**

Les métropoles ont bien été pourtant « saisies » par le droit. Prenant acte de ce que les structures intercommunales existantes ne permettaient pas de répondre aux enjeux des aires urbaines, **la loi du 16 décembre 2010** a créé cette nouvelle forme d'EPCI : les métropoles.

Le choix de cette forme juridique trouve sa justification dans la volonté que les métropoles ne se placent pas **« en opposition aux départements et aux régions mais bien dans une logique de complémentarité ».**

Cependant, le défaut d'ambition de la loi de 2010 a conduit le législateur à remettre l'ouvrage sur le métier : **la loi MAPTAM du 27 janvier 2014** et la **loi NoTRE du 7 août 2015** ont profondément renforcé les compétences des métropoles, encourage leur création si bien qu'au 1^{er} janvier 2018, il existe **21 métropoles : 19** métropoles de droit commun et **2** métropoles à statut particulier : **Aix-Marseille et Paris. La métropole de Lyon**, créée par la loi MAPTAM, **est un cas particulier** puisqu'il s'agit d'une collectivité territoriale à statut particulier et non d'une intercommunalité.

Pourtant **la seule étude du droit positif des métropoles ne peut suffire à comprendre les dynamiques qui, au travers de leurs création sont à l'œuvre, les enjeux auxquels elles doivent répondre, les recompositions territoriales qu'elles engendrent, les stratégies de développement qui les animent** : les métropoles et leur développement, en France mais également en Europe et dans le monde traduisent « ***une étape de la croissance urbaine qui se caractérise par des effets de seuils quantitatifs et qualitatifs*** »

En raison de sa taille, la métropole se trouve confrontée à **des enjeux spécifiques liés à son développement, en particulier dans les domaines social et économique, ainsi qu'en matière de transports, d'urbanisation, de cohésion entre les territoires et les espaces.**

De tout cela, le droit seul ne peut rendre compte : c'est la raison pour laquelle **EUROPA**, fidèle à la ligne scientifique qui est la sienne depuis sa création, **a choisi de faire un pas de côté ou plutôt un pas en avant**, en faisant appel à des géographes, des urbanistes, des économistes, des sociologues et ainsi essayer de « penser » la métropole.

De quoi la métropole est-elle le nom, en France, en Europe ? c'est la question à laquelle les intervenants de la première table-ronde apporteront une réponse en recherchant ce qui constitue **les éléments d'identité de ces ensembles urbains** : à partir de quel niveau de densité humaine, d'intensité de mobilité, et de diversité

et d'interdépendance des activités peut-on parler de métropole ou de métropolisation ? Quel(s) lien(s) ce phénomène, ce processus, cette forme d'organisation de l'espace entretient-elle avec la campagne, l'espace rural ?

Par ailleurs, et alors qu'elles sont censées apporter une réponse aux enjeux de développement – économique, social, culturel – et d'animation politique des territoires, **les métropoles ont paradoxalement, par un effet d'aspiration des centres de décision, dans tous les domaines, contribué à profondément déséquilibrer les territoires en exerçant un pouvoir d'attraction puissant sur les villes intermédiaires** qui ont pu connaître, et connaissent encore, une évaporation des entreprises, des administrations, des acteurs économiques choisissant de se rapprocher du centre de décision métropolitain.

Les villes intermédiaires ont ainsi été victimes « **d'un effet ciseau** » du fait de la **réforme territoriale et de la réforme territoriale de l'Etat**.

Ce système porte donc en lui ses propres limites : comme une étoile s'effondrant sur elle-même génère un trou noir qui aspire tout autour de lui, **les métropoles souffrent aujourd'hui de phénomène de saturation, d'asphyxie** (au sens propre du terme), **d'étranglement et au final d'essoufflement économique** : l'explosion du prix de l'immobilier domestique et professionnel, la saturation des transports, et au final la dégradation de la qualité de vie redonnent force aux **villes intermédiaires** :

- celles qui, trop éloignées des métropoles, **n'ont pas bénéficié du « phénomène de ruissèlement »** si contesté en économie,
- et celles, trop proches, qui **ont souffert de la puissance d'attraction de ces ensembles urbains miraculeux.**

C'est ce second point qu'interrogeront nos experts pour mettre en avant les expériences conduites dans **ces villes intermédiaires, terme un peu péjoratif** auquel il conviendrait d'en **substituer un nouveau qui reste à forger**, et qui dise la qualité de vie protégée, le développement économique maîtrisé, les relations entre les gens préservées...

Cette deuxième table-ronde présentera également **les stratégies territoriales de ces villes intermédiaires, leur modèle de développement interstitiel, qui se glisse dans les espaces, dans les marges laissées par les métropoles et leur permet de se mesurer à elles, en déplaçant le terrain de l'affrontement : de l'économique à la qualité de vie et de ville.**

Force est de constater cependant, que les métropoles sont devenues **un modèle d'organisation de l'espace, des territoires, des relations politiques, largement partagé en Europe et dans le monde** : elles sont **des acteurs avec lesquels il faut désormais compter**, comme le sont les États, les régions... A cette différence près que, ce que nous appelons **États, régions, sont des entités juridiques identifiées, dotées d'un statut, de compétences, auxquelles le droit accorde la personnalité juridique....** les

métropoles dont nous parlons aujourd'hui sont **des ensembles aux contours mal définis, aux frontières incertaines, à l'identité composite, diffractée** : comment assurer **leur représentation politique ? quels type de relations avoir avec les autres acteurs territoriaux et notamment les régions ? comment assurer le dialogue avec l'Europe sans disqualifier l'État-Nation**, qui après une période d'éclipse durant laquelle on a pu théoriser son dépérissement et même sa disparition, fait un retour en force et reste encore aujourd'hui le cadre principal d'exercice du pouvoir politique ? **Ce sont ces questions, et bien d'autres (où sont les lieux de réflexion stratégique sur l'évolution et le rôle des métropoles dans le monde ?) qui seront abordée dans la troisième table-ronde.**

Mesdames, Messieurs, la seconde raison pour laquelle ce colloque pourrait être placée sous l'égide de Paul VIRILIO, c'est **l'accident**. Ce colloque en est un. Très beau. **Rien ne pouvait laisser à penser qu'une ONG basée à Limoges, sur la proposition de son Vice-président italien, Giuseppe BETTONI, travaillerait, en partenariat avec la FNAU, à l'organisation d'un colloque ici à Pau.**

Et pourtant c'est « ce qui arrive ».

Ce colloque est donc **un bel accident** : dans lequel **les aléas politiques ont leur part : la réforme territoriale**, à propos de laquelle on pourrait dire bien des choses, **place au sein du même ensemble régional Limoges et Pau, rapprochant deux villes qui au-delà de leur éloignement géographique présentent bien des similitudes ;**

Les parcours de vie également : partageant ma vie entre Pau, où j'ai longtemps travaillé, et Limoges, j'ai conservé ici **des amitiés solides, précieuses, et notamment celle de Jean-Paul BRIN** que je veux ici très sincèrement et très chaleureusement remercier pour l'opiniâtreté avec laquelle il nous a accompagné dans la réalisation de ce projet.

Je remercie également notre partenaire, **la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme** en la personne de Brigitte BARIOL-MATHAIS et Marianne MALEZ pour la qualité des relations que nous avons pu nouer tout au long de l'organisation de ce colloque.

Merci enfin à Nathalie MOTSCH, Présidente de l'AUDAP pour son dynamisme, son énergie et sa force de conviction.

Ce colloque le premier que nous organisons à Pau a bénéficié du **patronage du Conseil de l'Europe**, dont EUROPA est membre de la conférence des OING dotées du statut participatif.

EUROPA et la FNAU ont bénéficié de **soutiens, sans lesquels rien n'aurait été possible.**

- Région Nouvelle Aquitaine
- Ville de Pau et Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées
- Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées

- Crédit Agricole Pyrénées Gascogne
- Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des Pyrénées-Atlantiques
- Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques
- Communauté d'Agglomération du Pays Basque
- Limoges Métropole
- CNFPT
- Chambre d'Agriculture des Pyrénées Atlantiques

Je tiens également à remercier **l'UPPA** pour la présence de ses étudiants en géographie et en droit public et leurs enseignantes : Hélène DOUENCE, Annie FITTE-DUVAL, Françoise SEMPE et Maylis DOUENCE.

Enfin et surtout je tiens à remercier **nos collègues européens, membres du réseau EUROPA**, qui sont aujourd'hui présents pour partager leurs analyses, leurs réflexions, leurs expériences et qui représentent :

- **La Pologne**
- **La Finlande**
- **L'Italie**
- **L'Allemagne**
- **L'Espagne**
- **La Roumanie**

Mesdames, Messieurs, dans quelques instants, le colloque EUROPA-FNAU 2018 va être ouvert par :

- **Jean-Paul BRIN**, 1^{er} adjoint au Maire de Pau
- **Brigitte BARIOL-MATHAIS**, Déléguée Générale de la FNAU
- **Nathalie MOTSCH**, Président de l'AUDAP

Pour ma part, il me reste, Mesdames, Messieurs, à vous souhaiter à toutes et à tous un excellent colloque ! Je vous remercie.